



AUCAMVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 08 MARS 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2022.24

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	26	Pour :	26
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 1er mars 2022

L'an deux mille vingt-deux et le huit mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie VIGNE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Patrick DUBLIN, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline ANDREU, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, M. Jean-Pierre JAMMES, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, Mme Hélène TOULY, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : M. Jean-Charles VALMY pouvoir à Mme Monique PONS, M. Bertrand DEBUISSER pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD.

Absent(s) excusé(s) : Mme Lyliya CHALLAL, Mme Christine MERLE-JOSE, Mme Mireille OVADIA.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : REAMENAGEMENT D'UN BATIMENT ROUTE DE FRONTON EN BAR BRASSERIE : AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX

Exposé :

Par délibération n°2021.116 en date du 17 octobre 2021, le Conseil municipal autorisait le Maire à signer les marchés de travaux relatifs au réaménagement du bâtiment situé route de Fronton en bar brasserie.

Afin de clôturer le lot n°1 Démolition / Gros œuvre, le lot n°2 Charpente et murs ossature bois / Bardage et le lot n°4 Métallerie / Serrurerie, certains ajustements se sont avérés nécessaires en raison de sujétions techniques imprévues ou de choix du maître d'ouvrage.

En effet, concernant les ajustements techniques, il est apparu indispensable, pour le lot n°1, de prendre en charge une partie de la création du réseau d'eaux usées, d'arasement du muret existant coté route de Fronton afin de poser la clôture et de traiter les trois cavités souterraines découvertes pendant les travaux.

Concernant le lot n°2, des prestations se sont avérées obligatoires dans le cadre d'un établissement recevant du public suite au passage du bureau de contrôle.

Enfin, concernant le lot n°4, le type de clôture choisi dans le cadre du marché doit être modifié afin d'être compatible esthétiquement avec le bâtiment.

Cela fait l'objet des présents avenants qui sont proposés à l'approbation du Conseil municipal.

Lot n°1 – Démolition / Gros œuvre – RENOVATION 31

- Création du réseaux d'eaux usées : + 793.14 € HT
- Arasement du muret de façade route de Fronton + 1 682.50 € HT,
- Traitement des cavités souterraines : + 4 076 € HT.

Le montant total en plus-value de cet avenant est de 6 551.64 € HT.

Lot n°2 – Charpente et murs en ossature bois / Bardage – CIE OCCITANE MONTAGE PREFABRIQUES

- Mise en place d'un lanterneau de désenfumage : + 5 355 € HT,

Le montant total en plus-value de cet avenant est de 5 355 € HT.

Lot n°4 – Métallerie / Serrurerie – EMPREINTE METAL

- Modification du type de clôture : + 3 481.50 € HT,

Le montant total en plus-value de cet avenant est de 3 481.50 € HT.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°2021.116 en date du 17 octobre 2021 attribuant les marchés de travaux relatifs au réaménagement du bâtiment route de Fronton en bar brasserie,

Vu les éléments transmis par la maîtrise d'œuvre,

Vu les projets d'avenant,

Entendu l'exposé de M. MUSARD, Huitième Adjoint, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1: d'approuver les différents avenants avec les entreprises citées dans la présente délibération pour un montant total en plus-value de 15 388.14 € HT,

N° Lot	Entreprise	Objet du lot	Montant initial lot HT	N° avenant	Montant total des avenants HT	Montant total lot HT
1	RENOVATION 31	Démolition / Gros œuvre	133 003.05 €	1	+6 551.64 €	139 554.69 €
2	CIE OCCITANE MONTAGE PREFABRIQUES	Charpente et murs en ossature bois / Bardage	56 898.50 €	1	+5 355 €	62 253.50 €
4	EMPREINTE METAL	Métallerie / Serrurerie	50 949.70 €	1	+3 481.50 €	54 431.20 €

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer ces avenants.

Le Maire,

Gérard ANDRE

